

Conditions Générales de Vente

1. Objet et Champ d'Application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toutes les prestations de location de décoration événementielle fournies par Maison INFAH Event. En validant une commande, le client accepte sans réserve les présentes CGV.

2. Tarifs et Paiement

Les tarifs sont indiqués en euros, toutes taxes comprises (TTC). Le montant total de la prestation sera précisé lors de la validation du devis et devra être réglé dans les délais convenus, à savoir un acompte de 30% à la commande, le solde étant dû au plus tard 7 jours avant l'événement.

3. Caution

Une caution de 300 € sera demandée au client avant la livraison du matériel. Cette caution sera restituée après l'événement, sauf en cas de dégradation du matériel loué (trous, brûlures, déchirures, taches irréparables, etc.). Si des dégâts sont constatés, une partie ou la totalité de la caution pourra être retenue pour couvrir les frais de réparation ou de remplacement.

4. Durée de la Location

La location est calculée en heures, et non en jours. En règle générale, la durée de la location est de 20 heures. Le matériel sera mis en place le matin de l'événement et repris le lendemain matin, généralement entre 4h et 5h, selon le package choisi (Essentiel, Confort, Prestige).

5. Livraison et Reprise du Matériel

Maison INFAH Event s'engage à livrer le matériel à l'adresse indiquée par le client dans les délais convenus. La reprise du matériel s'effectuera au petit matin, selon les modalités convenues lors de la commande. Il est de la responsabilité du client de veiller à ce que le matériel soit prêt à être récupéré à l'heure convenue.

6. Responsabilité du Client

Le client est responsable de la garde et de l'utilisation du matériel durant toute la durée de la location. Il est tenu de l'utiliser dans des conditions normales, conformément à son usage. Toute dégradation, vol ou perte du matériel sera à la charge du client, et la caution pourra être retenue en conséquence.

7. Annulation et Modification

En cas d'annulation, l'acompte versé ne sera pas remboursé, quelle que soit la date de l'annulation. Toute demande de modification doit être effectuée par écrit au plus tard 15 jours avant la date de l'événement. En cas d'annulation de la part de Maison INFAH Event pour des raisons indépendantes de sa volonté, le client sera intégralement remboursé.

8. Force Majeure

Maison INFAH Event ne pourra être tenue responsable de l'inexécution ou de la mauvaise exécution du contrat en cas de force majeure (intempéries, catastrophes naturelles, grèves, etc.).

9. Propriété

Le matériel reste la propriété exclusive de Maison INFAH Event. Le client ne peut en aucun cas le sous-louer, le céder ou le prêter sans l'accord préalable écrit de Maison INFAH Event.

10. Litiges

En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution à l'amiable. Si aucun accord n'est trouvé, le tribunal compétent sera celui du siège social de Maison INFAH Event.